

Janvier 2019

Flash infos Mairie



Les bonnes manières pour jeter son sapin de Noël

Chaque année, se pose la question
« Comment se débarrasser de son sapin de Noël ? »

Nous rappelons que les gros branchages, le tronc du sapin en fait partie, sont strictement interdits dans les bacs de déchets verts.

Pour jeter vos sapins plusieurs solutions s'offrent à vous:

⇒ **Déposer votre arbre en déchetterie**: qu'il soit naturel ou givré c'est gratuit, munissez vous de votre **Pass'Déchetterie**.



⇒ **Le Sac à Sapin** : Attention ne le déposez pas avec les ordures ménagères, il ne sera pas ramassé.

Par contre, il est accepté en déchetterie avec les déchets verts.



⇒ **La Mairie: gratuit**

Cette année la mairie doit louer un broyeur de branchage et souhaite vous en faire profiter. Elle vous propose:

★ **de déposer vos sapins (dénués de toutes décorations, de pieds même en bois, de clous), dans le terrain clôturé, situé derrière la salle polyvalente/salle jeune.**

Les sapins « givrés » sont interdits.

Elle récupérera les sapins et les détruira.

Les copeaux des sapins broyés et les tailles des arbres de la commune seront utilisés pour pailler les plates-bandes des massifs communaux.

